



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Sanitout

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT Sanitout
 NO DE PRODUIT : 319-12
 UTILISATION Produit de nettoyage Désinfectant
 DISTRIBUTEUR Autosmart International Ltd
 Lynn Lane,
 Shenstone, nr Lichfield
 Staffordshire. WS14 0DH
 England
 www.autosmartinternational.com
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
 info@autosmartinternational.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification (67/548)
2-BUTOXYÉTHANOL	203-905-0	111-76-2	< 1%	Xn;R20/21/22 Xi;R36/38
3-Lauramidopropyl trimethyl ammonium methyl sulfate	234-204-8	10595-49-0	< 1%	Xn;R22. Xi;R36. R43.
C9-11 ALCOHOL 6EO		68439-46-3	1-5%	Xn;R22. Xi;R41.
COCOBENZYL DIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE	263-080-8	61789-71-7	< 1%	Xn;R21/22. C;R34. N;R50.
DIÉTHANOLAMINE	203-868-0	111-42-2	< 1%	Xn;R22,R48/22 Xi;R38,R41
TRIETHANOLAMINE (PURE)	203-049-8	102-71-6	1-5%	Xi;R36/37/38.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Enlever les vêtements contaminés. Rincer avec de l'eau. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Sanitout

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

RISQUES PARTICULIERS

Oxydes de : Carbone. Azote.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Retournez le récipient avec le côté endommagé vers le haut pour éviter des fuites.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Déversements importants : Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Déverser les petites quantités dans l'égout à l'aide de beaucoup d'eau.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
2-BUTOXYÉTHANOL	VLEP	20 ppm	98 mg/m ³	50 ppm	246 mg/m ³	D
DIÉTHANOLAMINE	VLEP	0,46 ppm	2 mg/m ³			D
TRIÉTHANOLAMINE (PURE)	VLEP		5 mg/m ³			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

D = Absorption de peau.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



CONDITIONS D'UTILISATION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'INGÉNIERIE

Pas d'instructions particulières de ventilation.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Sanitout

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Visqueux Liquide		
COULEUR	Vert		
ODEUR	Agréable, plaisante.		
SOLUBILITÉ	Miscible avec l'eau. Soluble dans l'eau.		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	~ 100	POINT DE FUSION (°C)	~ 0
DENSITÉ RELATIVE	~ 1.055 20 °c	VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	5.5
VISCOSITÉ	~ 210 cps 20 °c	COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	0 g/litre

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne polymérise pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

INHALATION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant. Le produit contient une petite quantité de substances allergènes qui, chez les personnes prédisposées, peuvent provoquer une réaction allergique en cas de contact répété.

CONTACT AVEC LES YEUX

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles. Ce type de produit n'a aucun 'effet grave à long terme reconnu.

VOIE D'EXPOSITION

Ingestion .

SYMPTÔMES

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Appellation	2-BUTOXYÉTHANOL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	1480 mg/kg (oral rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	220 mg/kg (intrapéritonéal rat)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL 5	450 ppm/4 h (inhalation rat)

AUTRES DANGERS POUR LA SAN

ACGIH Carcinogen List.

Appellation	TRIETHANOLAMINE (PURE)
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	3.58 - 12.7 mg/kg (oral rat)
Appellation	COCOBENZYLDMETHYLAMMONIUM CHLORIDE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	795 mg/kg (oral rat)

Sanitout

Appellation	C9-11 ALCOHOL 6EO
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	2000 mg/kg (oral rat)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL 5	5 mg/l/4 h (inhalation rat)
Appellation	3-Lauramidopropyl trimethyl ammonium methyl sulfate
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	>2000 mg/kg (oral rat)

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement. On ne s'attend pas à ce que le produit soit nocif pour les processus de traitement des eaux usées.

MOBILITÉ

Ce produit est soluble dans l'eau.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

DÉGRADABILITÉ

Ce produit est supposé biodégradable.

Classification de danger pour l'eau

WGK 2

Sanitout

Appellation	2-BUTOXYÉTHANOL
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	1395-1575
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	1815
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	>500

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation	TRIETHANOLAMINE (PURE)
-------------	------------------------

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	5600
----------------------------	------

CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	947
----------------------------	-----

CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	>5000
--------------------------	-------

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation	COCOBENZYLDMETHYLAMMONIUM CHLORIDE
-------------	------------------------------------

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	10
----------------------------	----

CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	1
----------------------------	---

CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	1
--------------------------	---

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

TOXICITÉ AIGÛE POUR LES POISS

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Appellation	C9-11 ALCOHOL 6EO
-------------	-------------------

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	10
----------------------------	----

CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	10
----------------------------	----

CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	10
--------------------------	----

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation	3-Lauramidopropyl trimethyl ammonium methyl sulfate
-------------	---

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**GÉNÉRALITÉS**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Sanitout

PHRASES DE RISQUE

NC Non classé.

CONSEILS DE PRUDENCE

S25 Éviter le contact avec les yeux.
 S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
 P13 Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
 P14 Contient du (de la) 3-Lauramidopropyl trimethyl ammonium methyl sulfate. Peut déclencher une réaction allergique.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

DATE DE RÉVISION 15/11/2010

NO DE REV. /REEMPL. FDS 4

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R38 Irritant pour la peau.
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R48/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
 R22 Nocif en cas d'ingestion.
 R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
 R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R34 Provoque des brûlures.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.